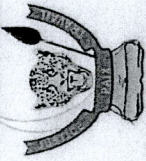


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 109/2023

A LA SOCIETE NEW GLOBAL BUSINESS COMPANY

Après avoir reçu le contrat n°ED/S/05/PM/CGIG/2020, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent dix millions cinq cent cinquante-six mille cent trois, septante huit centimes (CDF 210 556 103,78) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais un million quatre cent septante trois mille huit cent nonante deux, septante trois centimes (CDF 1 473 892,73).

Fait à Kinshasa, le 28/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général a.i

